

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un réseau de 40 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens.

Exclure les colonies des relations économiques de l'UE avec Israël

L'UE et ses membres mettent progressivement en œuvre une politique de différenciation entre Israël et ses colonies afin d'exclure ces dernières de toutes relations économiques avec l'Europe. Cette politique s'inscrit dans un souci de conformité au droit international mais sa lente application laisse libre cours à une colonisation en pleine expansion.

Les colonies israéliennes en Cisjordanie sont illégales au regard du droit international. L'UE et la France condamnent, régulièrement et sans ambiguïté, la politique de colonisation d'Israël. Mais paradoxalement, l'UE est le principal partenaire économique des colonies et participe de ce fait à leur développement. L'UE tente progressivement de sortir de ses propres incohérences en mettant en œuvre des mesures visant à différencier Israël de ses colonies.

Les premiers pas de la politique européenne de différenciation

La publication en juillet 2013 des lignes directrices visant à exclure les entités basées dans les colonies israéliennes de tout financement européen marque une

étape importante. Leur application dans le cadre du programme Horizon 2020 a non seulement montré le coût économique pour Israël, mais elle a de ce fait augmenté le coût politique de la colonisation. En l'absence de pressions extérieures et intérieures, rien ne poussera les dirigeants israéliens à renoncer à leur politique d'occupation et d'annexion de la Palestine.

Dans la logique de ces lignes directrices, plusieurs mesures sont à l'étude au niveau européen et font l'objet de discussions entre États membres. La France, à la suite de l'Allemagne et du Royaume-Uni, a publié fin juin 2014 un avis informant ses citoyens et ses entreprises des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. Elle a été suivie par une dizaine d'États européens. En mai 2014, l'UE a également émis l'interdiction d'importer de la volaille et des œufs issus des colonies.

Une politique à généraliser de toute urgence

S'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, l'UE et la France doivent systématiser cette politique de différenciation entre Israël et ses colonies en interdisant la commercialisation en Europe des produits issus des colonies ; en rappelant aux entreprises européennes ayant des activités économiques liées aux colonies les implications légales, au regard du droit international, des investissements dans celles-ci ; ou encore en excluant les colonies des relations



Visuel de la campagne "Made in illegality" rappelant le caractère illégal des produits fabriqués dans les colonies israéliennes.

de la France avec Israël et en veillant à l'inclusion d'une clause territoriale précise dans les accords bilatéraux et de coopération avec Israël. Après avoir considéré pendant des années l'UE comme un "payeur" plutôt qu'un "acteur", les responsables politiques israéliens mesurent à présent les conséquences de la politique européenne de différenciation entre Israël et ses colonies. Menachem Klein, Professeur israélien de relations internationales et l'un des conseillers de John Kerry lors des discussions israélo-palestiniennes de 2013-2014, indique qu'Israël cherche dès maintenant à réorienter ses activités économiques vers l'Asie, notamment la Chine, moins attachée au respect du droit international et des droits de l'Homme. La France et l'UE doivent utiliser leur influence tant qu'il en est encore temps //



Gilbert Roger,
Président du groupe d'amitié
France-Palestine du Sénat

Le parlement et la reconnaissance de l'Etat de Palestine

Premier signataire de la proposition de résolution sur la reconnaissance de l'État de Palestine, M. Gilbert Roger, Président du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat revient sur les conséquences du vote du parlement en faveur de la reconnaissance.

Pourquoi la reconnaissance de l'Etat de Palestine est-elle une étape importante ?

L'adoption de deux résolutions invitant à reconnaître l'Etat de Palestine à l'Assemblée nationale et au Sénat est une étape importante car elle constitue un premier pas vers l'établissement d'une relation d'égal à égal entre Israël et Palestine. Ce vote fait de la reconnaissance d'un Etat palestinien, aux côtés de l'Etat d'Israël, vivant en paix et en sécurité, la condition sine qua non de l'ouverture de véritables négociations, souhaitées par le gouvernement français

Les parlementaires français se sont mobilisés pour la reconnaissance, est-ce que cela a créé une dynamique durable ?

Les deux résolutions adoptées au Parlement français viennent renforcer les initiatives récentes dans certains Etats membres de l'Union européenne, celle de la Suède, dont l'Etat a reconnu l'Etat de Palestine, mais également celles des Parlements britannique et espagnol, qui ont appelé à cette reconnaissance.

Une dynamique a bien été créée dans la mesure où, à la suite de ces différentes initiatives européennes, le Parlement européen, le 17 décembre 2014, a apporté son soutien de "principe" à la reconnaissance de l'Etat palestinien et à la solution fondée sur deux Etats, dans une résolution élaborée par cinq groupes politiques, et adoptée par 498 voix contre 88.

Le Parlement européen a par ailleurs décidé d'engager une initiative intitulée "Parlementaires pour la paix" visant à rapprocher les parlementaires européens, israéliens

et palestiniens, pour faire progresser les perspectives de paix. Je soutiens bien évidemment cette démarche.

Quels sont les moyens d'actions des parlementaires pour poursuivre cette dynamique ?

Vous le savez, il appartiendra au gouvernement, in fine, de choisir le moment opportun pour que l'Etat français reconnaisse l'Etat palestinien.

Ce n'est donc pas une décision qui relève de la compétence du Parlement. Cependant, en tant que président du groupe d'amitié France-Palestine du Sénat, je continuerai à soutenir toutes celles et ceux qui militent pour la paix entre Israël et Palestine.

Je souhaite que le groupe d'amitié que je préside reçoive, à l'occasion de l'organisation du premier séminaire intergouvernemental franco-palestinien en France en mars 2015, une délégation du gouvernement palestinien, afin d'évoquer l'urgence de sortir de l'impasse politique et d'adapter la méthode des négociations //

Hommage à Leila Shahid qui a été plus qu'une ambassadrice de la Palestine !



Après 25 ans elle a décidé de quitter ses fonctions de diplomate. Lassitude, découragement, colère ? On peut la comprendre. Elle qui a pourtant toujours étonné par son énergie combative et son optimisme, qui a su avec intelligence et calme déconstruire les discours des partisans des gouvernements israéliens et de leurs exactions en rappelant toujours l'exigence du droit, considère aujourd'hui qu'elle "ne peut pas en faire plus sur le plan diplomatique"¹. Après son poste en France elle a œuvré 10 ans au niveau de l'Union européenne où elle a pu apprécier le travail de son Parlement mais a été "horriifiée de voir combien l'Europe est paralysée face à Israël"². Voir la perspective d'un état palestinien viable annihilée ne peut que lui laisser une "profonde douleur". Les mouvements de solidarité avec la Palestine dont elle était proche la regrettent vivement. Mais elle promet de continuer à travailler avec la société civile palestinienne //

Elections israéliennes : le désolant immobilisme des Israéliens

Le soufflé de la campagne électorale en Israël est retombé et le résultat des élections reste sans vraie surprise, contrairement à ce que laissait penser un certain emballement médiatique fondé sur des sondages fort aléatoires.

L'échec de la "percée" de l'Union sioniste ne pouvait guère constituer une surprise, sachant combien les travaillistes ont été autant les artisans de la politique de colonisation et du blocus de Gaza que leurs "adversaires" du Likoud.

Avec 30 députés élus, le Likoud de M. Netanyahu se trouve donc en position de force pour constituer un gouvernement en reconduisant l'alliance avec les partis religieux et colons extrémistes. Rien ne changera donc, le futur gouvernement poursuivra une politique funeste fondée sur la peur et l'obsession de la sécurité. Il faut donc s'attendre à toujours plus de colonies, toujours plus d'humiliations, d'injustices et de drames pour les Palestiniens, un blocus de Gaza toujours plus insupportable et inhumain et le recours à des procédés déloyaux comme le gel depuis deux mois des produits des taxes

qu'Israël doit à l'Autorité palestinienne. Avec une inquiétude en plus, provoquée par une déclaration fracassante de M. Netanyahu lors d'un ultime meeting électoral, selon laquelle il refusait à la création d'un Etat palestinien car "établir aujourd'hui un Etat palestinien et évacuer des territoires offrirait des bases d'attaques à l'islam radical contre l'Etat d'Israël". Alors que la question palestinienne a été totalement absente de la campagne, cette prise de position a de quoi inquiéter, même si elle doit être lue à travers le prisme des effets de tribune enflammés de fin de campagne.

Prochaine étape à l'ONU

Cette déclaration a d'ailleurs sérieusement embarrassé les chancelleries occidentales, à commencer par les Etats-Unis, dont le message de félicitation du porte-parole de la Maison blanche à M. Netanyahu a été assorti de nombreuses mises en garde. Le discours de ce dernier devant le Sénat américain, critiquant violemment l'éventuel accord avec l'Iran sur le nucléaire, a laissé des traces et le malaise américain s'est aussi exprimé dans sa volonté annoncée de "réévaluer" l'aide militaire américaine, qui reste cependant maintenue pour le moment au montant faramineux de 3 milliards d'euros annuels. Une initiative française est attendue à l'ONU, portant sur un processus de négociation détaillé dans

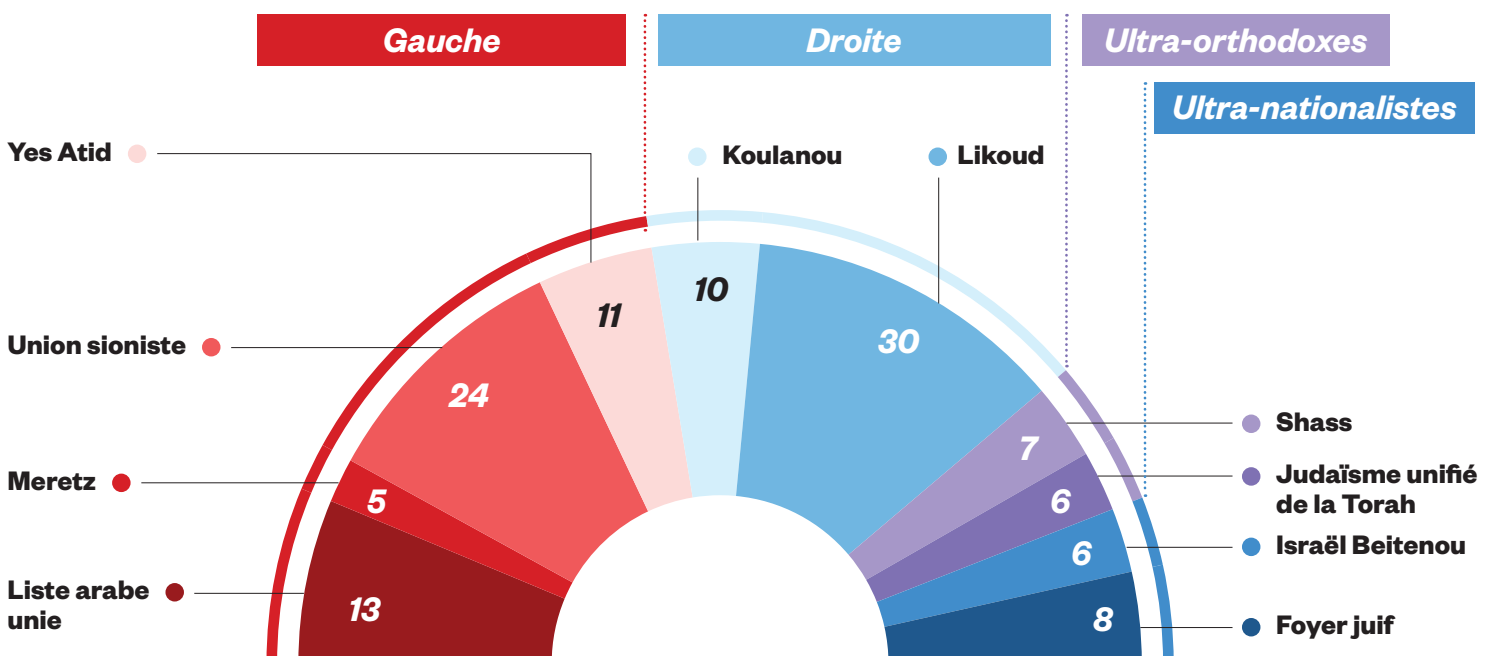
une série de paramètres précis, y compris de calendrier. Ce projet pourra-t-il franchir l'obstacle du Conseil de Sécurité sans déclencher le veto des Etats-Unis ? La question reste posée, comme reste posée celle de la mise en œuvre effective d'une résolution de l'ONU. Il suffit d'évoquer les nombreuses résolutions déjà adoptées depuis des décennies qui contiennent en réalité toutes les solutions du conflit et qui n'ont jamais connu le commencement d'une mise en œuvre.

Briser le tabou des pressions

Pour les sociétés civiles et les organisations non-gouvernementales, de même que pour les élus qui en Europe et dans le monde entier manifestent leur solidarité avec le peuple palestinien, les leçons de ce scrutin sont claires. La situation des Palestiniens restera insupportable, singulièrement celle de Gaza. Le scandale de l'impunité de l'Etat d'Israël doit cesser. Cela passe par une mobilisation accrue et une exigence renouvelée envers nos responsables politiques afin qu'ils renoncent à leur incroyable indulgence et se déterminent enfin à exercer les pressions sans lesquelles le gouvernement israélien persistera dans sa dangereuse politique expansionniste au mépris des droits fondamentaux des Palestiniens //

Le Likoud en position de force

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (20^E KNESSET), EN NOMBRE DE SIÈGES





Les Palestiniens demandent la libération des prisonniers incarcérés par les autorités israéliennes (© : Mohammad Al-Azzeh.)

La question des prisonniers palestiniens, toujours aussi cruciale

Quelque 6 500 Palestiniens, dont une vingtaine de parlementaires, sont aujourd'hui détenus dans les prisons israéliennes. Leur détention dans des prisons sur le territoire israélien est une violation de la IV^e Convention de Genève et constitue un crime de guerre au regard du droit international.

Les conditions de détention sont généralement déplorables et les prisonniers protestent contre cette violation de leurs droits élémentaires. Mauvais traitements, voire torture, mise au secret ou privation de soins sont monnaie courante et touchent même les enfants. Des rapports accablants (DCI-Palestine, UNICEF) publiés récemment en attestent. Selon l'Unicef, "environ 700 enfants palestiniens de 12 à 17 ans sont chaque année arrêtés, interrogés et détenus par l'armée, la police et les agents de sécurité israéliens. La majorité d'entre eux sont accusés d'avoir lancé des pierres." De plus, les mesures punitives contre les prisonniers se multiplient, comme les attaques des détenus dans leurs cellules par des unités spéciales.

Ainsi à la fin février 2015 dans la prison de Meggido. Aussi les prisonniers ont-ils décidé de lancer un mouvement de protestation. Les civils palestiniens sont soumis au régime militaire israélien et ce sont des tribunaux d'exception qui les jugent : Lina Khattab, étudiante en journalisme, vient d'être condamnée à six mois de prison, Abdallah Abu Rahma, militant de défense des droits de l'Homme, a été à nouveau condamné à 4 mois de prison avec sursis et une amende. Quant à Malak al-Khatib, 14 ans seulement, elle vient de passer 45 jours en détention. D'autres sont détenus sans jugement, en détention administrative, parfois depuis des années. Environ 500, comme Khader Adnan qui a passé plus de 6 ans en prison. Libéré après une longue détention et une grève de la faim qui mit sa vie en jeu, il est à nouveau emprisonné depuis juillet 2014. Environ 300 Palestiniens ont été placés en détention administrative ou ont vu leur détention renouvelée depuis le début 2015. Parmi eux la députée Khalida Jarrar, arrêtée chez elle en pleine nuit le 2 avril et détenue depuis lors, placée en DA pour 6 mois bien qu'inculpée depuis par un tribunal militaire. Dans toutes les villes et villages de Cisjordanie, dont Jérusalem-Est, les arrestations sont quotidiennes. Plus de 6 000 Palestiniens ont ainsi été arrêtés en 2014, parmi lesquels 1266 enfants, et plus de 2 000 emprisonnés depuis juillet. Cette politique répressive d'arrestations et de

détention fait partie de la stratégie israélienne de destruction de la société palestinienne. Depuis 1967 pratiquement toutes les familles ont été frappées. Elle vise aussi à briser par la peur et la menace la volonté de résistance des Palestiniens et de leurs dirigeants, tel Marwan Barghouti. Considérée comme majeure pour l'ensemble des Palestiniens, la résolution de la question des prisonniers a toujours été remise repoussant les perspectives de justice et de paix.

Le 17 avril 2015 a marqué, comme chaque année, la journée internationale de solidarité avec les prisonniers palestiniens. L'occasion d'exiger l'application du droit pour tous ces détenus. Et l'opportunité pour la Plateforme de présenter un film :



PALESTINE : LA CASE PRISON, un film de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

A travers des interviews d'anciens détenus et de leurs familles, ainsi que de juristes palestiniens, israéliens et internationaux et d'anciens soldats mobilisés, ce documentaire met en lumière les mécanismes d'un système d'oppression qui dépasse les murs de la prison et maintient toute une société sous la menace permanente d'un emprisonnement arbitraire. Un documentaire réalisé par Franck Salomé.

POUR EN SAVOIR + :

www.plateforme-palestine.org

INFOS PALESTINE N° 51 DIRECTRICE DE PUBLICATION : Claude Léostic - **COMITÉ DE RÉDACTION :** Fanny Essayie, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail, 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : Amani // Artisans du Monde (Fédération) // Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine (AURDIP) // Association France Palestine Solidarité (AFPS) // Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF) // Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) // Centres d'entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (Ceméa) // Cimade // Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) // Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire) // Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP) // Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO) // Comité Gaza Jérusalem Méditerranée // Enfants Réseau Monde/ Services (ERM/SERVICES) // Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) // Génération Palestine - Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité // Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF) // Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) // Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté - section française (LIFL) // Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) // Mouvement de la Paix // Mouvement International de la Réconciliation (MIR) // Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN) // Pax Christi France // Secours Catholique - Caritas France // Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SID) // Terre des Hommes France // Union Juive Française pour la Paix (UJPF) **MEMBRES OBSERVATEURS :** Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France) // Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH) // Amnesty International France // Association "Pour Jérusalem" // Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel) // Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID) // Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine // Fédération Nationale des Francas // Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC) // Handicap International // Médecins du Monde - France (MDM-France) // Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)